



SESSION  
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 04/06/2024  
Publié le  
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024\_066-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	21	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	8	date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants :	27	<u>Présents (21)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
Pour :	26	<u>Excusés avec pouvoir (6)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Abstention :	1	
Opposition :		<u>Excusées sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum :	15	<u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle du Conseil départemental de l'Ardèche pour les travaux de requalification de la rue Kleber au titre de la politique de rénovation urbaine du QPV « Cœur de Ville »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Projet Partenarial d'Aménagement signé le 10 juillet 2020 et son avenant n°1 du 10 mars 2023 ;

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur le QPV « Cœur de Ville » signée le 18 décembre 2018 et ses avenants n°1 du 25 novembre 2021 et n°2 du 25 mai 2023 ;

Vu le Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » signé le 12 avril 2024 par l'État, la Caisse d'Allocations Familiales, la commune et le Conseil départemental de l'Ardèche ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2023 approuvant le projet de requalification de la rue Kleber, dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Sydéo ;

Vu la délibération n°2024.040 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024 approuvant la mise en place pour le projet de requalification de la rue Kleber d'une autorisation de programme de 1 576 000 € ;

Considérant que suite au séisme du 11 novembre 2019 et à la réalisation d'une étude urbaine ensemblière, le projet d'aménagement du site Laparel a évolué ;

Considérant que l'une des priorités relatives à la rénovation urbaine du QPV « Cœur de Ville » porte sur la requalification de la rue Kleber, artère centrale du QPV « Cœur de Ville » ;

Considérant la volonté exprimée par le Conseil départemental de l'Ardèche d'accompagner la commune sur ses enjeux de rénovation urbaine et de politique de la ville ;

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024\_066-DE

S'LO

**DÉCIDE** de solliciter le Conseil départemental de l'Ardèche pour une subvention exceptionnelle de 130 000 € pour le projet de requalification de la rue Kleber, projet retenu comme prioritaire au regard des enjeux de rénovation urbaine du QPV « Cœur de Ville » du Teil.

Pour extrait conforme

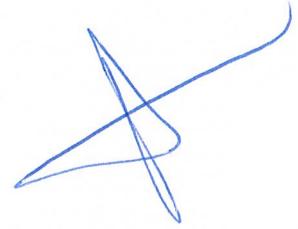
Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Pascale TOLFO**